

Jeudi 23 NOVEMBRE 2023 et Vendredi 24 NOVEMBRE 2023



**DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RECTIFICATION DES LISTES ELECTORALES POUR LES  
PERSONNES INSCRITES D'OFFICE**

**Informations relatives au demandeur**

Civilité du demandeur (Madame ou Monsieur) :

Nom de famille du demandeur :

Nom d'usage du demandeur :

Prénom du demandeur :

Composante d'inscription :

Téléphone du demandeur :

Adresse électronique du demandeur :

**Informations relatives à la demande**

Nature de la demande (inscription ou rectification) :

Nom du bureau de vote de rattachement :

Conseil/Collège concerné : (cochez la ou les cases correspondante(s))

Conseil de l'UFR Simone Veil-Santé

Conseil de gestion du département maïeutique de l'UFR Simone Veil-Santé

Conseil du département universitaire de sciences infirmières de l'UFR Simone Veil-Santé

Sous collège IFSI :

Sous collège Master :

Master Infirmier en Pratique Avancée (IPA)

Master Sciences cliniques en soins paramédicaux

Master IADE

Conseil de l'UFR de droit et de science politique

Conseil de l'Institut Supérieur de Management (ISM-IAE)

Conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet

Expliquez brièvement votre demande :

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

**Jeudi 23 NOVEMBRE 2023 et Vendredi 24 NOVEMBRE 2023**

*Conformément à la décision électorale, ce formulaire de demande d'inscription ou de rectification des listes électorales est à compléter et à signer de façon manuscrite, puis doit être adressées à Monsieur le président – à l'attention de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles :*

- par courrier à l'adresse suivante : 55, avenue de Paris 78035 Versailles Cedex  
ou
- par courriel à l'adresse suivante : [lucile.auclin@uvsq.fr](mailto:lucile.auclin@uvsq.fr) ou [lucien.kownacki@uvsq.fr](mailto:lucien.kownacki@uvsq.fr) copie [anne.dansac@uvsq.fr](mailto:anne.dansac@uvsq.fr)

*Ce formulaire devra être accompagné de la **photocopie de la carte d'étudiant** ou, à défaut, d'un certificat de scolarité, en cours de validité.*

*La demande d'inscription pour les personnes inscrites d'office peut être établie jusqu'au mardi 21 novembre, à minuit.*

*La demande de rectification peut être établie jusqu'au mardi 21 novembre minuit.*